

Compte-rendu CTSD du mardi 18 juin 2019

Le SNUDI-FO a rappelé le contexte de cette carte scolaire.

Déclaration

La DASEN nous a annoncé qu'après la première phase (février) de la carte scolaire il ne restait qu'une vingtaine de postes pour le département.

La DASEN affirme sa volonté de ne pas fermer en septembre et justifie ainsi des mesures de « prudence ». Elle n'a pas prononcé de mesures conditionnelles (blocage ou ouverture conditionnelle).

Elle a constaté que les prévisions d'effectifs sur le département étaient, chaque année, supérieurs au constat de rentrée (les Organisations Syndicales ont fait remarqué que cela ne correspondait qu'à un seul élève par école en moyenne, donc une marge d'erreur très faible).



Elle revient toutefois sur quelques mesures dès le début de la séance :

- 3 créations de poste sur HG21 : deux postes PIAL et d'un poste Référent Autisme (dotations ministérielles supplémentaires)
- Annulation de deux ouvertures (sur 7) d'ULIS, celles de Marengo-Périole et Viollet le Duc.
- Fermeture d'un poste à l'ITEP de Montsaunès.
- Annulation de la fermeture sur EE de Palaminy, [dossier défendu par le SNUDI-FO](#)
- Annulation de la fermeture sur l'EM Jean de la Fontaine de Montrabé, [défendu par le SNUDI-FO](#)

Les mesures de carte scolaire ayant évoluées à la suite du CTSD sont peu nombreuses et ont dues être « arrachées » par le SNUDI-FO pour deux d'entres elles :

- Ouverture d'une classe de maternelle de EP Les Petits Artistes de GRAGNAGUE
- Ouverture d'une classe à la maternelle EM Belbèze de l'UNION
- Ouverture d'une classe à l'élémentaire EE Haigneré de CUGNAUX

De plus la DASEN s'est engagé à ouvrir au moins un poste sur l'une de ces trois école élémentaires (Niboul, Borderouge ou Jean Zay) en septembre. Nous avons demandé une ouverture dès maintenant. La DASEN s'est engagée à maintenir les décharges de direction en l'état après une fermeture. Elle respecte ainsi la clause de sauvegarde.

Pour toutes les autres demandes d'ouverture ou de levée de fermeture défendues par FO, la DASEN a indiqué qu'elle serait attentive et reviendrait sur les mesures si les effectifs le permettent en septembre.

Le CTSD ainsi que le CDEN de rentrée se tiendront la première semaine de septembre après comptage dans les écoles le jour de la rentrée.

Elle nous a annoncé que l'an prochain (rentrée 2020) les postes dédoublés CP/CE1 dans les écoles REP et REP+ seront fléchés. Le SNUDI-FO a relevé les différentes problématiques que cela pourraient engendrer chez les collègues (profilages des postes, non respect des décisions des conseils des maîtres...).

Malgré cela la DASEN a réaffirmé la liberté des enseignants dans la répartition des classes et a annoncé que le « vrai maximum » était fixé à 15.

Madame la DASEN remet en cause la scolarisation des TPS en zone prioritaire en fermant des classes en maternelle alors que tous les TPS n'ont pas encore été inscrits.

Votes mesures de carte scolaire :

Contre : FO, SNUIPP

Abstention : SE-UNSA